

**Annonce**  
**Ouverture de la sixième (6<sup>ème</sup>) session**  
**de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire**

La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les maîtres de conférences classe « B » et les maîtres de recherche classe « B » de l'ouverture de la sixième (6<sup>ème</sup>) session de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire.

En application des dispositions de l'article 45 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier de l'enseignant chercheur et l'article 57 du décret exécutif n° 08-131 du 03 mai 2008, modifié et complété, portant statut particulier du chercheur permanent, les maîtres de conférences classe " B " et les maîtres de recherche classe « B » justifiant les conditions réglementaires de candidature citées aux dispositions du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et l'arrête n°804 du 14 juillet 2021, modifié et complété, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire, peuvent déposer exclusivement leur candidature via la plateforme « PROGRÈS » en utilisant leur comptes électroniques professionnels par le lien suivant :

**<https://progres.mesrs.dz/webgrh>**

***La période de dépôt des candidatures est fixée :***

**Du mardi 3 décembre 2024 au lundi 23 décembre 2024**

## Calendrier relatif à l'organisation de la sixième (6<sup>ème</sup>) session en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire

- ❑ **Du mardi 3 décembre 2024 au lundi 23 décembre 2024** : Dépôt des dossiers de candidatures via la plateforme numérique « PROGRÈS ».
- ❑ **Du mardi 24 décembre 2024 au mardi 31 décembre 2024** : Validation des dossiers de candidatures via la plateforme numérique par les chefs d'établissements universitaires et de recherches.
- ❑ **Du jeudi 2 janvier 2025 au jeudi 23 janvier 2025** : Évaluation des dossiers de candidatures via la plateforme numérique par les commissions régionales d'habilitation universitaire.
- ❑ **Du samedi 25 janvier 2025 au lundi 27 janvier 2025** : Délibérations des commissions régionales d'habilitation universitaire et transmission par les présidents des conférences régionales des universités les procès-verbaux portant les résultats de l'habilitation universitaire à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- ❑ **Jeudi 30 janvier 2025** : Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de la sixième (6<sup>ème</sup>) session de l'habilitation universitaire.
- ❑ **Du jeudi 30 janvier 2025 au jeudi 6 février 2025** : Ouverture de la plateforme numérique pour le dépôt des recours.
- ❑ **Du samedi 8 février 2025 au samedi 15 février 2025** : Étude des recours par les commissions régionales d'habilitation universitaire.

- ❑ **Dimanche 16 février 2025** : Délibérations des commissions régionales d'habilitation universitaire et transmission par les présidents des conférences régionales des universités les procès-verbaux portant les résultats du traitement des recours à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- ❑ **Mardi 18 février 2025** : Signature de l'arrête portant proclamation des résultats de la sixième (6<sup>ème</sup>) session de l'habilitation universitaire, après recours.